Centraide du Grand Montréal

CONSEIL D'ADMINISTRATION 2017-2018

Présidente : Nathalie Bernier* Investissements PSP

Membres : Jacques Archambault Ville de Longueuil

Jean Bélanger* Société de gestion JB

Richard Bond* Retraité, Abbott Canada

Caroline Bougie Consultante

Pierre Brochet Service de police de Leval

Monique Brodeur Université du Québec à Montréal

Graham Carr Université Concordia

Giulia Cirillo Investissements PSP

Claude Delâge*
Desjardins Entreprises Capital régional et coopératif

Maria Della Posta Pratt & Whitney Canada Cle.

Daniel Denis*
KPMG

Robert Dumas* Financière Sun Life, Québec

Marc Gagnon Retraité, Cirque du Solell

David Goodman
Pharmascience inc.

Taïeb Hafsi* HEC Montréal

Grace Laing Hogg Fondation de la famille George Hogg

Michel C. Lauzon Retraité, Banque Laurentienne du Canada

Frédéric Legault METRO Inc.

Richard Lessard*
Retraité, Direction de santé publique de Montréal

David Murray Hydro-Québec

Thi Be Nguyen Banque Nationale

Mark Pathy Fednav International Limitée

Nandini Ramanujam Université McGill

Jo Ann Raymond

Marie-Anne Tawil Les investissements Iron Hill Inc.

Marylin Thomas Bombardier Aéronautique

Kim Thomassin Caisse de dépôt et placement du Québec

Sandy Vassiadis* Saputo Inc.

Lili-Anna Pereša*
Centraide du Grand Montréal
* MEMBRE DU COMITÉ EXÉCUTIF

Des échanges de lettres...

Suite aux deux rencontres avec Centraide et à la livraison de leur lettre annonçant la coupure définitive de l'OPDS, nous étions désemparées et en colère. En fait, nous n'arrivions et nous n'arrivons toujours pas à comprendre leur geste si drastique.

Nous trouvons important de partager notre histoire, avec vous, celles et ceux qui nous lirons ainsi que toutes les personnes qui croient en la défense des droits sociaux. Dans les pages suivantes, vous trouverez la lettre que le conseil d'administration nous a signifiée pour mettre fin à 38 ans de partenariat entre Centraide et l'OPDS-RM. Cette lettre était signée par la PDG, madame Lili-Anna Pereša, et par la présidente du conseil d'administration, madame Nathalie Bernier.

Par la suite, nous avons réagi en demandant au conseil d'administration de reconsidérer leur positon et de continuer à nous subventionner. Nous avons reçu une réponse de monsieur Mario Régis, le président-Développement social, qui nous a référé aux « orientations stratégiques 2017-2018 » et a réaffirmé l'appui de Centraide à l'action de divers organismes de défense de droits... mais pas le nôtre. Pourtant, nous rencontrons tous les critères, nous avons l'expertise et notre action a un impact au niveau de la pauvreté.

Nous croyons toujours en Centraide et nous sommes heureuses que Centraide se définisse comme un agent de changement social car, ainsi, il permettra à l'ensemble de la société de cheminer. Pour avoir un réel impact sur la pauvreté, les personnes pauvres doivent avoir une place, combler leurs besoins essentiels, connaître leurs droits et prendre du pouvoir sur leur vie.

Les personnes riches doivent accepter de partager et d'être requestionnées sur leur comportement. Centraide en étant un agent de changement contribuera sûrement au changement des mentalités.

Ensemble, nous construirons un monde meilleur!

1^{re} lettre de Centraide

Le 6 décembre 2017

RECOMMANDÉ

Madame Lise Laforest Présidente Organisation populaire des droits sociaux région de Montréal (O.P.D.S.-R.M.) 3340, rue Ontario Est Montréal (Québec) H1W 1P7

Madame,

Le conseil d'administration de Centraide du Grand Montréal, sur recommandation du Comité d'allocations et de relations avec les organismes (CARO), a pris la décision de mettre fin, sous sa forme actuelle, au contrat qui le lie à l'Organisation populaire des droits sociaux région de Montréal (O.P.D.S.-R.M.) en date du 31 mars 2019.

Tel que discuté lors de la rencontre tenue le 9 novembre dernier avec les représentants de votre organisme, Centraide du Grand Montréal a mené récemment plusieurs réflexions et démarches :

- La mise à jour des orientations en développement social pour 2017-2021;
- L'affirmation renouvelée par Centraide de l'importance de ses critères de performance;
- Une réflexion spécifique et une analyse pointue portant sur l'ensemble des organismes régionaux soutenus par Centraide du Grand Montréal.

La décision du retrait du soutien financier s'appuie sur les façons de faire de l'OPDS qui ne répondent pas de façon satisfaisante aux critères de performance de Centraide. Nous notons des lacunes majeures en gouvernance (avec une faiblesse en regard de la vision et du plan d'action qui en découle), un site internet désuet, une faible présence sur les réseaux sociaux ainsi que l'absence de traduction de l'impact de votre action. Dans les faits, votre organisation n'a pas été en mesure de renouveler ses pratiques et de démontrer concrètement les résultats de ses actions.

Nous sommes conscients de l'impact du retrait de notre soutien financier sur vos activités et portons conjointement le souci de rejoindre et de soutenir les personnes sous le seuil du faible revenu. En ce sens, l'intention de Centraide sera de soutenir, au cours de la prochaine année, une alliance avec une organisation apte à rencontrer les critères de performance de Centraide tout en promouvant le maintien de l'expertise en intervention auprès des personnes prestataires de la Sécurité du revenu, la vulgarisation ainsi que les formations autour de la loi et de leurs droits dans une approche favorisant l'empowerment et l'inclusion. Le tout serait aligné aux valeurs de votre organisme : approche personnalisée d'écoute, d'empathie et de bienveillance, dans le respect du rythme des personnes et de leur cheminement.

Afin de permettre à votre organisme de faire la transition nécessaire, nous avons opté pour l'étalement du retrait sur une période de 12 mois. L'allocation totale versée à votre organisme pour l'exercice 2018-2019 sera de 188 060 \$, ce qui représente une diminution de 47 015 \$ (20%) par rapport à votre précédente allocation.

Devant la difficulté de lever des ressources financières, il est impératif que Centraide du Grand Montréal investisse en cohérence avec ses orientations stratégiques en développement social pour 2017-21, qui stipulent entre autres que Centraide vise à être un agent de changement et désire collaborer avec des organisations performantes et pertinentes. Les personnes qui soutiennent la campagne de Centraide nous confient leurs dons afin qu'ils aient le plus d'impact possible dans nos communautés selon les critères et les fondements approuvés par le conseil d'administration.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.

La présidente et directrice générale,

La présidente du conseil d'administration,

Lili-Anga Pereša

Nathalie Bernie

c. c. Madame Lucie Bastien, coordonnatrice du regroupement

Montréal, le 30 janvier 2018

Mesdames et messieurs, Membres du Conseil d'administration, Centraide du Grand Montréal, 493 rue Sherbrooke Ouest, Montréal (Québec) H3A 1B6

Mesdames et messieurs,

C'est avec stupeur et colère que nous avons appris, en décembre dernier, que Centraide coupait entièrement la subvention de l'OPDS en mars 2019. Avec « bienveillance » doit-on dire, Centraide nous donne 12 mois pour opérer notre transition ou accepter de devenir un programme d'un groupe choisi. Dans un cas comme dans l'autre, c'est la mort de l'OPDS. Ce que nous refusons.

L'OPDS, subventionné par Centraide depuis plus de 37 ans, a toujours répondu de façon consciencieuse aux exigences de notre principal bailleur de fonds (83 % de nos revenus). Nos évaluations ont toujours été extrêmement positives sauf depuis les cinq dernières années. Depuis ce temps, alors que Centraide reconnaît la qualité de notre travail et notre crédibilité au niveau de l'aide sociale, nous sommes harcelées pour une chose et l'autre. Par ailleurs, Centraide n'a jamais clarifié ses positions (sauf sur la nécessité de résorber notre déficit financier, ce que nous avons réalisé) pas plus que nous avons été accompagnées dans une démarche pour corriger ce qu'il nous reprochait.

Le problème n'est pas notre pertinence, ni que nous ne répondons pas aux critères de performances de Centraide, pas plus le fait que nous avons des lacunes majeures en gouvernance, ni du manque de vision de notre part et sûrement pas de la faiblesse de notre plan d'action. L'OPDS est un groupe de défense de droits individuelle et collective ainsi qu'un groupe d'éducation populaire. Nous défendons les personnes les plus pauvres de la société, celles et ceux qui n'ont pas de voix ; nous le faisons avec compétence au-delà de la mesure de nos moyens.

Le vrai problème est justement la défense de droits et, particulièrement, la défense collective de droits. Le vrai problème est notre remise en cause d'une société riche qui ne permet pas à l'ensemble de ses citoyennes et citoyens de vivre décemment en comblant l'ensemble de leurs besoins. Le vrai problème est notre discours et nos actions qui revendiquent le partage de la richesse.

Centraide, comme le gouvernement, prend la tangente du retour à la charité et nie l'importance de la défense de droits. Loin de nous l'idée de remettre en question le travail des organismes dont la mission est la formation pour un retour en emploi, l'aide alimentaire ou l'entraide, par exemple. Chaque organisme fait un travail nécessaire. D'ailleurs, l'OPDS collabore avec tous ces groupes qui nous réfèrent des personnes, à qui nous référons nous-mêmes des personnes et nous demandent des sessions de formation sur les droits des personnes qu'elles rejoignent.

Est-ce que, par notre action, nous combattons la main qui nous nourrit par le biais de gros donateurs à Centraide ? Peutêtre! Mais cette main n'est pas toujours blanche. Elle doit accepter d'être parfois confrontée pour tempérer ses abus du bien commun et élever sa conscience au-delà de la charité. Ce que nous dénonçons fait la une des médias et nous ne faisons qu'ajouter notre voix au débat public. Si les gestes qu'on pose, et qui sont parfois colorés, amènent un changement social, la société en profitera et Centraide y aura contribué.

Nous vous demandons de reconsidérer votre position et de continuer à subventionner l'OPDS. Nous faisons cette démarche avant toute autre, avant celle d'ailleurs de mettre sur pied un plan d'action qui pourrait nous engager dans une longue lutte inutile et néfaste pour les personnes à l'aide sociale.

Veuillez agréer, Mesdames et messieurs, membres du Conseil d'administration de Centraide du Grand Montréal, l'expression de nos sentiments les plus choisis.

Lucie Bastien pour le Conseil d'administration de l'OPDS-RM

2^{de} lettre de Centraide

Montréal, le 23 février 2018

Madame Lucie Bastien Coordonnatrice Organisation populaire des droits sociaux région de Montréal (OPDS -RM) 3340, rue Ontario Est Montréal (Québec) HIW 1P7

Madame Bastien,

Votre lettre, datée du 30 janvier 2018, dans laquelle vous demandez une révision de la décision de retrait de financement a été transmise aux membres du conseil d'administration ainsi qu'au Comité d'allocation et des relations avec les organismes de Centraide du Grand Montréal.

Dans ses « Orientations stratégiques de développement social 2017-2021 », adoptées il y a tout juste un an, Centraide du Grand Montréal réaffirme sa volonté de soutenir les organismes de promotion et de défense des droits, dans une perspective d'empowerment des personnes. C'est un choix stratégique important pour Centraide du Grand Montréal, qui se traduit par un appui concret à l'action de divers organismes de défenses des droits.

Dans le même document d'orientations stratégiques, nous affirmons également l'importance de collaborer avec des organisations performantes, au sens des cinq critères d'appréciation connus de tous les organismes avec lesquels Centraide a signé un contrat d'allocation. C'est sur la base de ces critères et à la suite d'une rencontre d'échange tenue le 9 novembre dernier, avec des membres de votre conseil d'administration, que Centraide a fondé sa décision.

Plus spécifiquement, l'OPDS n'a pas démontré qu'elles se donnait les moyens de connaître et de faire connaître les résultats qu'elle atteint auprès des personnes qu'elle avait actualisée ses pratiques en conséquence. Centraide reconnaît, et nous vous l'avons exprimé lors d'une seconde rencontre en décembre, l'expertise de votre organisation à vulgariser la loi sur la Sécurité du revenue et les droits des personnes prestataires et votre approche personnalisée d'écoute, d'empathie et de bienveillance auprès des personnes que vous rejoignez.

C'est sur cette base que nous vous avons invités à réfléchir, au cours de la prochaine année, à une alliance avec une organisation apte à rencontrer les critères de performance de Centraide et intéressée à promouvoir et à maintenir une approche personnalisée d'écoute, d'empathie et de bienveillance auprès des personnes prestataire des la Sécurité du revenu.

Soyez assurée que toutes les décisions d'investissement sont prises avec diligence par des Bénévoles engagés et soucieux des efforts entrepris par le réseau communautaire pour répondre aux nombreux enjeux sociaux auxquels les personnes et familles vulnérables sont confrontées.

Souhaitant travailler conjointement à l'identification de pistes pour maintenir le soutien aux personnes sous le seuil du faible revenu, veuillez agréer, madame Bastien, l'expression de nos sentiments distingués.

Le président – Développement social,

Mario Regis

/kl